

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 2 (1890)
Heft: 2

Rubrik: Société genevoise de photographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MM. O. WELTI, *président*.

J. CHASTELLAIN, *vice-président*.

A. BONNARD, *secrétaire*.

H. GOLL, *trésorier*.

E. de BOSSET, A. BAUERNHEINZ, *membres adjoints*.

L'effectif de la Société n'est pas seulement formé par des membres sédentaires, mais aussi par des personnes étrangères à Lausanne, dont le séjour dans cette ville n'est que temporaire. Il en résulte que cet effectif est soumis à des variations parfois notables. C'est ainsi que, outre trois démissions envoyées, la Société enregistre le départ de Lausanne d'une douzaine de ses membres. En revanche, elle reçoit comme membres nouveaux, MM. L. Cordey, expert-forestier, à Aubonne, J. Geisser, peintre, à Lausanne, A. Henseler, à Montreux et C. Morton, à Lausanne. La Société compte ainsi 25 membres.

L'exposition de photographie qui devait avoir lieu en décembre a dû être renvoyée par suite de la difficulté de trouver un local approprié pendant huit jours consécutifs. La commission de l'exposition continue ses recherches dans ce but et rapportera à la prochaine séance.

A. B.

Société genevoise de photographie.

Séance du 19 décembre 1889.

Présidence de M. H.-C. NERDINGER, *président*.

La Société entend le rapport présidentiel, ainsi que le rapport du trésorier, dont les comptes sont approuvés, et celui du bibliothécaire.

Pendant l'année 1889, la Société a perdu MM. H. Boissonas et A. Masset, mais, grâce à de nouvelles recrues, le nombre de ses membres est actuellement porté à 56.

Le Comité sortant est réélu à l'unanimité; il est composé de :

MM. H.-C. NERDINGER, *président*,
É. FATIO et E. SAUTTER, *vice-présidents*.
J. BAUD et J. REY, *secrétaires*.
L. JACQUEROD, *trésorier*.
F. BOISSONNAS, *bibliothécaire*.

La Société prend connaissance des médailles qui, désormais, seront offertes comme récompenses aux exposants, et elle s'en montre satisfaite.

Le Comité de la prochaine exposition est nommé. Cette exposition aura lieu du 15 septembre au 31 octobre 1890.

La Société décide qu'une séance de projections aura lieu en janvier ou février; la date précise et le local seront ultérieurement fixés par le Comité.

M. J. Philippe annonce qu'il met gratuitement à la disposition des membres de la Société, dès le 1^{er} janvier, un laboratoire situé 11, Cours de Rive.

M. L. Jullien fait l'éloge des nouvelles plaques sèches suisses du D^r J.-H. Smith & Co. J. R.

Photo-Club de Neuchâtel.

Séance du 9 janvier 1890.

Présidence de M. É. CHABLE, *président*.

M. le président annonce deux candidats qui se sont fait inscrire trop tard pour que, d'après les statuts, l'admission puisse en être votée dans cette séance-ci.

Il prévient que le cours de photographie commencera définitivement le jeudi 16 courant, pour se continuer chaque jeudi soir, pendant tout l'hiver; l'ouverture en a été retardée à cause de la maladie régnante.

L'assemblée décide que le Photo-Club admettra des